

Quartier Jardin des Plantes

Compte Rendu
Séance du
21/02/2019



Ordre du Jour :

1. Présentation du projet de déploiement du Réseau Express Vélo quai St Bernard par la Mission aménagements cyclistes de Paris
2. Présentation du projet d'Espace Multisports de plein air, square Viviani
3. Présentation de la programmation des « Culture(s) dimanche »
4. Divers

-
1. Présentation du projet de déploiement du Réseau Express Vélo quai St Bernard par la Mission aménagements cyclistes de Paris

Madame la Maire Florence BERTHOUT ouvre la séance et laisse la parole au représentant de la Mission aménagements cyclistes.

Retour sur un projet de mandature : le Plan vélo, voté en 2015

Le projet consiste à créer un véritable réseau cyclable maillé autour d'axes structurants. À ce titre, le Plan vélo ne prend en compte ni les couloirs de bus ouverts aux vélos, les contresens cyclables et les bandes cyclables, ni les routes fermées à la circulation générale comme les voies sur berges, les routes fermées dans les bois et les zones piétonnes qui ne sont pas en tant que tels des aménagements cyclables.

Pour rappel, le code de la route n'oblige pas les cyclistes à emprunter les aménagements cyclables. Ainsi, un cycliste circulant sur la chaussée et non sur la piste cyclable ne peut être verbalisé.

La piste cyclable créée dans le cadre du Plan vélo est pensée pour ne pas comprendre d'angles droits, avoir une largeur de 4m et être positionnée sur la chaussée. L'ambition est de créer une « autoroute pour vélo ». Des refuges piétons sont également prévus pour permettre aux piétons de s'arrêter en demi-traversée de chaussée.

Le Réseau Express vélo sur le quai St Bernard

Initialement le projet était semblable à celui en cours de réalisation sur le quai de la Tournelle, cependant le Préfet de police, qui a un pouvoir sur cet axe, a refusé la suppression d'une des deux files de circulation, le niveau de circulation étant trop important à cet endroit.

Actuellement, il n'existe pas de cheminement piéton quai St Bernard. Le projet consiste donc à créer un cheminement du type voie verte, c'est-à-dire une voie séparée du reste des autres voies et exclusivement réservée aux circulations non motorisées (rollers, piétons, trottinette, éventuellement cavalier).

Le cheminement fera trois mètres de largeur entre les arbres et le mur de soutènement du RER C. À chaque emmarchement permettant de traverser les voies, le revêtement sera rénové et une rampe permettra de passer dans le jardin de l'autre côté. Néanmoins, parce qu'il y a beaucoup de piétons sur cet axe, les cyclistes seront séparés physiquement du cheminement piéton et tout sera fait pour que les piétons aient envie de descendre dans le jardin. Les cyclistes et les piétons qui le souhaitent pourront continuer tout droit, car il y a une bonne « covisibilité » entre les différents usagers.

La bretelle passant sous le pont d'Austerlitz sera aménagée pour le passage des piétons et des cyclistes.

Au-dessus, un aménagement permettra de faciliter la connexion entre le boulevard de l'Hôpital et le pont d'Austerlitz aussi bien pour les piétons que pour les cyclistes.

Questions des administrés

-  *La coordination des feux de circulation va-t-elle être revue pour fluidifier le trafic ?* A priori il n'y aura pas de changement. La mise en place de triple phase serait trop compliquée et ne correspond pas au niveau de trafic constaté.
-  *Quand les travaux doivent-ils démarrer ?* les travaux démarrent en mai et dureront 3 mois environ.
-  *La piste sera-t-elle ouverte aux motards, les camions de livraison pourront-ils stationner ?* La Préfecture de police a demandé à ce que la piste cyclable puisse être empruntée par ses motards et par leur service de secours. Pour cela, des ouvertures régulières dans le séparateur sur le quai de la Tournelle ont été faites. L'espace disponible pour le stationnement des camions de livraison ne devrait pas gêner le trafic automobile ou vélo.
-  *Les cyclistes se font régulièrement klaxonner par les bus lorsqu'ils sont obligé de passer par la voie de bus.* Les couloirs de bus à Paris sont tous ouverts aux cyclistes, sauf s'ils ne sont pas assez larges. Dans le cinquième arrondissement, les couloirs de bus sont suffisamment larges. La rue Buffon est en revanche en contresens cyclable, il n'y a donc a priori aucune raison pour que les cyclistes se fassent klaxonner.
-  *Comment rendre les pistes cyclables obligatoires pour les vélos ?* Il faut que l'autorité investie du pouvoir de police, la ville de Paris ou la Préfecture de police, prenne un arrêté et justifie de la dangerosité de ne pas utiliser l'aménagement cyclable. Cela peut être justifié par un angle mort ou un différentiel de vitesse très important comme celui en bas des Champs-Élysées, qui est le seul aménagement cyclable obligatoire actuellement.
-  *Les pistes cyclables ne sont pas suffisamment identifiées.* La signalisation des pistes cyclables à Paris est contrainte par les avis des Architectes des Bâtiments de France. On ne peut pas rajouter des murets ou coloriser les pistes, par exemple.
-  *Pourquoi ne pas avoir fait la piste cyclable côté Jardin des Plantes ?* Cela contraindrait les cyclistes à traverser deux fois la chaussée et la création d'une voie verte le long de la ménagerie du Jardin des Plantes, obligerait les piétons à partager l'espace avec les cyclistes, ce n'est pas souhaitable.

2. Présentation du projet d'Espace Multisports de plein air, square Viviani

La parole est donnée à la représentante de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, à qui il a été demandé d'étudier la mise en place d'une aire multisports sur les quais Tino Rossi. L'emplacement ciblé se trouve juste à côté de la brigade fluviale. Le projet prend en compte deux contraintes fortes, le risque important d'inondation et les avis des ABF, le jardin Tino Rossi et donc les berges de Seine, étant au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'emplacement proposé conserve la voie de circulation. Le local poubelle sera déplacé pour laisser un accès à la grille de ventilation du réseau SNC.

Les ABF ont demandé à ce que l'aire multisports ne dépasse la hauteur des grilles SNCF qui sont à 4,50m de haut afin que, vu des quais, il n'y ait pas de visibilité sur le city parc.

Au sol, l'asphalte devra être clair pour rester sur les teintes existantes et respecter le paysage. De même, toutes les grilles périphériques du city stade devront respecter les teintes des grilles SNCF et du mobilier déjà présent sur le jardin pour avoir une continuité paysagère.

Afin de pallier aux inondations récurrentes, il est proposé d'installer un enrobé au sol qui en facilite le nettoyage et assure la pérennité de l'installation.

Enfin, la végétalisation d'une partie du city stade permettra une vision plus agréable depuis la Seine.

Le projet a été transmis pour validation aux ABF. Si leur réponse est positive, l'étape suivante consiste à déposer une déclaration préalable afin de pouvoir commencer les travaux au deuxième semestre 2019.

Questions des administrés

-  *Peut-on profiter de ces travaux pour enlever les troncs d'arbres qui encombrant cet endroit ?* L'espace concerné appartient à la Brigade fluviale et la DEVE ne peut pas intervenir.

3. Présentation de la programmation des « Culture(s) dimanche »

La mairie organise, dans l'ancien tribunal d'instance reconverti en Agora, les Culture(s) dimanche. Ces propositions culturelles et ludiques sont ouvertes à tous les âges et gratuites.

4. Divers

-  *Le projet final de restructuration de l'immeuble Paris Habitat du 6 rue Larrey est imposé aux habitants sans concertation, alors qu'il implique parfois la transformation totale des appartements voire la suppression de pièces de vie. Ces travaux impliquent par ailleurs de déplacer les familles pendant un an, ce qui suppose deux déménagements. Enfin, la question de l'augmentation consécutive des loyers se pose.* La réalisation de travaux de réhabilitation est nécessaire, notamment pour la mise aux normes des toilettes, cuisines ou salles de bain. Il n'a cependant jamais été évoqué la possibilité de transformer complètement les appartements. Mme la Maire assure qu'elle prendra l'attache du Directeur général et de l'architecte afin de transmettre l'avis des locataires. Un vote négatif a d'ailleurs été émis sur la proposition de Paris Habitat qui doit le respecter.
-  *Pourquoi avoir enlevé la station vélib' à côté de l'ENS ?* Il était prévu qu'elle soit installée au niveau du 46/48 rue d'Ulm, or il s'avère que des réseaux CPCU empêchent son installation. Une réunion avec Vélib' est prévue pour essayer de trouver une solution.
-  *Qu'en est-il des nuisances dues à la création d'un hôtel rue Larrey/rue Lacepède ?* La négociation avec Novaxia a abouti à la solution d'une contractualisation possible avec le futur gérant de l'hôtel pour qu'un système de « pousse-pousse » soit mis en place, permettant de transporter les valises depuis la borne de taxis. Cela pour éviter la dépose-taxi devant l'hôtel. Il est également prévu que les véhicules de services seront électriques afin de réduire le bruit et la pollution et qu'ils disposeront d'un garage rue Larrey afin de ne pas encombrer la rue.

La séance est levée.